



ASSOCIATIONS FONDACTIONS

Dossier de demande d'agrément au titre du volontariat associatif

Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif

A adresser au service désigné par la Préfecture du département¹

Vous trouverez dans ce dossier tout ce dont vous avez besoin pour établir votre demande d'agrément :

- **Des informations pratiques présentant le dossier à remplir (page 2)**
- **La liste des pièces à joindre au dossier (page 3)**
- **Une demande d'agrément à compléter comprenant 6 fiches (page 4 à 14)**
- **Un modèle de compte rendu annuel (page 15 à 18)**
- **Une déclaration annuelle obligatoire des données sociales des volontaires (page 19)**

Renseigner la case correspondant à votre situation :

première demande

renouvellement d'une demande

Cadre réservé au service :

¹ Voir site <http://www.associations.gouv.fr>

Informations pratiques

Ce dossier est destiné aux associations et aux fondations qui veulent bénéficier des dispositions du 1^{er} de l'article 1 du décret n°2006-1205 du 29 septembre 2006 pris pour l'application de la loi du 23 mai 2006 qui prévoit que : « L'agrément est délivré par le préfet du département dans lequel l'association de droit français ou la fondation reconnue d'utilité publique a son siège social . »

Dans un but de simplification de la procédure, ce dossier global présente un caractère déclaratif. L'association s'engage à proposer et à mettre en œuvre des missions de volontariat conformément aux indications portées dans le dossier de demande d'agrément.

Comment se présente le dossier à remplir ?

Il est composé de 6 fiches, d'un modèle de compte rendu et d'une déclaration annuelle type :

➤ Fiche n° 1 : Présentation de votre organisme

Cette fiche est destinée à faciliter les relations avec l'administration.

Vous indiquerez les éléments d'identification de votre association ou de votre fondation d'ordre administratif et juridique ainsi que des renseignements relatifs à vos ressources humaines.

Si votre dossier est une demande de renouvellement d'agrément, ne remplissez que les rubriques concernant des éléments qui auraient été modifiés depuis la demande précédente.

➤ Fiche n° 2 : Informations relatives aux volontaires

➤ Fiche n° 3 : Présentation de la ou des missions d'intérêt général de l'association ou de la fondation

➤ Fiche n° 4 : Moyens mobilisés par l'association ou la fondation (moyens humains, moyens matériels et conditions d'encadrement)

Ces 3 fiches doivent permettre de souligner la cohérence du projet de volontariat de l'association ou de la fondation. Elles sont essentielles pour l'instruction de la demande. Elles décrivent les missions de volontariat associatif, les profils des personnes susceptibles de s'engager à accomplir ses missions, une estimation la plus crédible possible du nombre de volontaires engagés au titre de chacune des années civiles comprises dans la durée de l'agrément et la durée des engagements, et les moyens humains et matériels de l'association ou de la fondation.

➤ Fiche n° 5 : Moyens budgétaires de l'union ou de la fédération

Dans cette fiche figure notamment un modèle de budget prévisionnel de l'association ou de la fondation établi conformément à la nomenclature du plan comptable associatif. Si vous disposez déjà d'un budget établi sous cette forme, il vous suffit de le transmettre à la place de cette fiche.

➤ Fiche n° 6 : Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit être signée par le représentant légal de l'association ou de la fondation, ou par son mandataire. La demande ne pourra être prise en compte que si cette fiche est complétée et signée.

➤ Modèle de compte rendu annuel

Les organismes agréés rendent compte, pour chaque année écoulée, de leurs activités au titre du volontariat associatif. Le compte-rendu d'activité joint au dossier doit être détaché et retourné à l'autorité administrative ayant délivré l'agrément avant le 31 janvier de l'année civile suivante.

➤ Déclaration annuelle obligatoire des données sociales des volontaires

Chaque année, les organismes agréés envoient cette déclaration avant le 31 janvier pour l'exercice précédent. Elle est indispensable à la validation des droits à pension pour les volontaires, qui résultent du cumul des cotisations versées par les associations et des versements à la charge de la solidarité nationale.

Pièces à joindre

La liste de ces pièces est la suivante :

- Pour l'association ou la fondation qui dépose le dossier de demande d'agrément :
 - Ses statuts et, si la mention n'est pas portée aux statuts, la délibération de l'organe statutairement compétent prévoyant l'accueil de volontaires ;
 - Pour l'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, une copie du dernier récépissé de la déclaration en préfecture et, le cas échéant, la copie du décret portant reconnaissance d'utilité publique ;
 - Pour l'association régie par le code civil local, une copie de son inscription au registre des associations du tribunal d'instance faisant apparaître, le cas échéant, la reconnaissance de mission d'utilité publique ;
 - Pour la fondation, une copie du décret publié au journal officiel accordant la reconnaissance d'utilité publique ;
 - Le cas échéant, une attestation de dépôt de la demande d'agrément au titre du service civil volontaire ou la copie de l'agrément délivré ;
 - Son rapport d'activité sur le dernier exercice clos ;
 - Les comptes annuels des trois derniers exercices clos ou depuis la création de l'association ou de la fondation assortis, le cas échéant, des rapports des commissaires aux comptes.

➤ **L'attestation sur l'honneur** signée par le représentant légal de l'association ou de la fondation permet notamment **d'attester qu'elle remplit les conditions** légales et réglementaires **de l'agrément** et s'engagent à proposer et à mettre en œuvre les missions de volontariat conformément aux indications portées dans le dossier de demande d'agrément.

➤ **Pour un renouvellement**, les fiches relatives à la présentation de votre association ou de votre fondation ne sont à produire et à compléter que si des informations nouvelles ou des mises à jour sont nécessaires.

➤ Lors du renouvellement de votre agrément, **le dossier doit être complété** par les copies des comptes rendus synthétiques de chacune des années couvrant l'agrément précédent.

Fiche n° I.

Présentation de votre association ou fondation

I) Identification de votre association ou fondation :

Nom de votre association ou fondation :

Sigle:

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Numéro SIRET² : Code APE (NAF) :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Union, fédération, réseau auquel est affiliée votre association ou votre fondation (*indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle*).

.....

Champs d'intervention : Local ou départemental Régional National A l'étranger

Objet principal : Sport Culture Loisirs Action sociale, humanitaire Tourisme

Santé Défense de l'environnement Associations religieuses, philosophiques

Expression de défense de droits et d'intérêts communs et expression politique yc parents d'élèves

Syndicats et groupements professionnels, salariés ou patronaux

Clubs de troisième âge et de loisirs de personnes âgées Autres

Identification du représentant légal : le président ou autre personne désignée par les statuts

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du dossier d'agrément

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Pour un renouvellement, ne compléter que les informations nouvelles ou les mises à jour.

² L'association ou la fondation doit disposer d'un numéro SIRET et du code NAF qui constituera un identifiant dans ses relations avec les services administratifs. Si vous ne disposez pas de ces numéros, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee. La démarche est gratuite.

Fiche n° I. (suite)

Renseignements

II) Renseignements administratifs et juridiques

- Pour l'association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
 -Date de publication de la création au Journal Officiel :
- Date du décret portant reconnaissance d'utilité publique :
- Pour l'association régie par le code civil local
 -Date de publication de l'inscription au registre des associations :
- Pour la fondation
 -Date du décret portant reconnaissance d'utilité publique :

Votre association ou votre fondation dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)? oui non

Si oui, en ce cas vous préciserez le(s)quel(s) :

Type d'agrément : _____ attribué par _____ en date du : _____

_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

- Votre association ou votre fondation sollicite également l'agrément SERVICE CIVIL VOLONTAIRE
 OUI NON

Si l'agrément a été délivré en indiquer la date : |_|_|_|_|_|_|_|_| et le numéro :

- Votre association ou votre fondation a-t-elle une convention au titre du volontariat civil de cohésion sociale et de solidarité OUI NON

Si oui, indiquer la date de la convention : |_|_|_|_|_|_|_|_|

et l'autorité administrative signataire :

- Votre association est-elle agréée au titre du volontariat de solidarité internationale
 OUI NON

Si oui, indiquer la date : |_|_|_|_|_|_|_|_|

III) Renseignements concernant les ressources humaines

Moyens humains de votre association ou de votre fondation

-Bénévoles : personne contribuant régulièrement à l'activité de votre association ou de votre fondation, de manière non rémunérée.

-Salariés : nombre de CDI, d'une part, et de CDD, d'autre part, en indiquant les temps partiels, au 31 décembre de l'année écoulée.

Bénévoles :

Nombre total de salariés :

Salariés en CDI :

Dont temps partiels :

Salariés en CDD :

Dont temps partiels :

Fiche n° II.

Informations relatives aux volontaires

➤ Nombre de volontaires que l'association ou la fondation envisage d'accueillir simultanément par année civile dont le nombre de volontaires susceptibles de bénéficier du financement de l'ANCSEC³ au titre du service civil volontaire

Année n		Année n+1		Année n+2		Année n+3	
Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec

➤ Nombre d'engagements cumulés par année civile⁴ que l'union ou la fédération et leurs membres envisagent d'accueillir dont le nombre d'engagements cumulés susceptibles de bénéficier du financement de l'ANCSEC au titre du service civil volontaire

Année n		Année n+1		Année n+2		Année n+3	
Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec

➤ Profil de la ou (des) personne(s) pouvant être accueillie(s) comme volontaire par l'association ou la fondation. (âge, niveau d'études, expérience antérieure en volontariat, niveau professionnel, autres)

³ Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances

⁴ exemple : le nombre d'engagements se calcule ainsi : lorsque, au cours de la même année civile, l'association engage 3 volontaires dont l'un exerce son activité 2 mois, le second 4 mois, le troisième 6 mois, le nombre d'engagements cumulés est 1.



➤Autres informations pertinentes que vous souhaitez indiquer

Fiche n° III.

Présentation des missions d'intérêt général

de volontariat proposées et mises en œuvre par l'association ou la fondation

Si vous proposez plusieurs types de missions de volontariat, il faut joindre une fiche pour chaque type de mission différent.

➤Thèmes des missions (Cf. l'article 1^{er} de la loi du 23 mai 2006)

➤Types des missions (exemples : protection et mise en valeur de l'environnement, aide aux personnes âgées, aide aux personnes handicapées, accompagnement scolaire, aide aux plus démunis et lutte contre l'exclusion, protection et promotion du patrimoine historique, activités culturelles, prévention – éducation – information en matière de santé publique, etc.)

➤Lieux d'interventions

- Commune(s) :.....
- Département (s) :.....
- France entière
- Autres pays de l'Union européenne et/ou de l'Espace économique européen :.....

➤Date(s) de mise en œuvre prévue

Du |_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|

Du |_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|

➤ Description du programme d'activités confiées au(x) jeune(s) dans le cadre du type de mission de volontariat associatif

Fiche n° IV

Moyens mobilisés pour la réalisation du type mission

moyens humains, moyens matériels, conditions d'encadrement de l'association ou de la fondation

Cette note détaillée⁵ est destinée à apprécier la capacité des organismes à assurer la prise en charge des volontaires, notamment au regard des modalités d'accueil, d'encadrement, de formation, de vie, d'exercice de leurs fonctions et précisant les modalités de financement des missions des volontaires.

Moyens affectés à la mission (humains et matériels)

Moyens affectés à la phase d'adaptation à la mission

⁵ Cette note est déterminante dans le cadre de l'instruction de la demande d'agrément (Cf. § 17).

Conditions d'encadrement du ou des jeune(s)

Le responsable au siège de l'association ou de la fondation

Nom et prénom :

Tél :

Responsable(s) de l'encadrement

Nom et prénom :

Tél :

Nom et prénom :

Tél :

Nom et prénom :

Tél :

Préciser les modalités d'accueil et de suivi (en particulier s'il s'agit de volontaires ressortissant d'un pays de l'UE accueillis en France ou de volontaires français exerçant leur volontariat dans un des pays de l'Union européenne et/ou de l'Espace économique européen)

Fiche n° V.

Moyens budgétaires des derniers exercices de l'association ou de la fondation

➤ Joindre les comptes annuels des trois derniers exercices clos ou depuis la création de l'association ou de la fondation assortis, le cas échéant, des rapports des commissaires aux comptes.

➤ Précisez les données suivantes issues du compte d'exploitation du dernier exercice clos (N – 1) :

L'article 2 du décret n° 2006-1205 pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 et relatif au volontariat associatif prévoit au titre des conditions de l'agrément que l'association ou la fondation doit disposer « de ressources d'origine privée supérieures à 15 % de son budget annuel au cours des trois derniers exercices clos ou depuis sa création. »

Le tableau, ci-après, a pour objet de déterminer si votre organisme respecte cette condition.

Exercice 20__ N-1	A	Total des comptes produits (classe 7)	
	B	Total des subventions d'exploitation (compte 74)	
	C	Total des subventions d'équilibre (compte 7715)	
	D	% des autres comptes produits / total = $[A-(B+C)]/A \times 100$	
Exercice 20__ N-2	A	Total des comptes produits (classe 7)	
	B	Total des subventions d'exploitation (compte 74)	
	C	Total des subventions d'équilibre (compte 7715)	
	D	% des autres comptes produits / total = $[A-(B+C)]/A \times 100$	
Exercice 20__ N-3	A	Total des comptes produits (classe 7)	
	B	Total des subventions d'exploitation (compte 74)	
	C	Total des subventions d'équilibre (compte 7715)	
	D	% des autres comptes produits / total = $[A-(B+C)]/A \times 100$	

Fiche n° V (suite).

Budget prévisionnel de l'exercice en cours de l'association ou de la fondation⁶

Exercice 200_

CHARGES	Montant ⁷	PRODUITS (1)	Montant
60 - Achat		70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures		74- Subventions	
Autres fournitures		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
61 - Services extérieurs		-	
Locations immobilières et immobilières		-	
Entretien et réparation		- Service civil volontaire	
Assurance		Région(s):	
Documentation		-	
Divers		-	
62 - Autres services extérieurs		Département(s):	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		-	
Publicité, publication		Commune(s):	
Déplacements, missions		-	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération,		-	
Autres impôts et taxes		-	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
(Rémunération des personnels,		CNASEA (emploi aidés)	
Charges sociales,		Autres aides, dons ou subventions affectées	
Autres charges de personnel)			
65- Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66- Charges financières			
67- Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68- Dotation aux amortissements		78 – Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	
		79 – Transferts de charges	
Total des charges		Total des produits	
86- Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature, produit du mécénat	
TOTAL général		TOTAL général	

➤ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera susceptible d'être demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicitées.

⁶ La plan comptable est issu du règlement comptable n° 99.01 du 16 février 1999.

⁷ Ne pas indiquer les centimes d'euros

Fiche n° VI.

Attestation sur l'honneur

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes (initiale ou renouvellement). Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association ou de la fondation, il lui faut joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de (l'association ou de la fondation)

➤ certifie que (l'association ou la fondation) :

- est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements qui s'y rapportent ;

- dispose d'un contrat d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, ainsi que de celle de ses préposés et des participants aux activités qu'elle propose et prévoyant que les assurés sont tiers entre eux permettant de vérifier l'assurance responsabilité civile de l'association ou de la fondation ;

- remplit les conditions légales et réglementaires de l'agrément, notamment au regard de l'article 2 du décret n° 2006-1205 du 29 septembre 2006 pris pour l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 et relatif au volontariat associatif, et s'est engagée à mettre en œuvre les missions de volontariat conformément aux indications portées dans le dossier de demande d'agrément ;

➤ certifie les informations du présent dossier exactes.

Fait, le à

Signature

Attention

- Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.
- Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

Compte rendu annuel

Cette fiche doit être détachée et retournée pour chaque année écoulée avant le 31 janvier suivant l'année civile précédente au service départemental qui a octroyé l'agrément.

Nom de votre association ou fondation :

Sigle:

Adresse de son siège social :

Code postal : Commune :

Numéro SIRET⁸ : Code APE (NAF) :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Adresse site internet :

Champs d'intervention : Local ou départemental Régional National A l'étranger

Objet principal : Sport Culture Loisirs Action sociale, humanitaire Tourisme

Santé Défense de l'environnement Associations religieuses, philosophiques

Expression de défense de droits et d'intérêts communs et expression politique yc parents d'élèves

Syndicats et groupements professionnels, salariés ou patronaux

Clubs de troisième âge et de loisirs de personnes âgées Autres

➤ Nombre de volontaires que l'association ou la fondation a engagé au cours de l'année civile 20__ dont le nombre de volontaires susceptibles de bénéficier du financement de l'ANCSEC au titre du service civil volontaire

➤ Nombre d'engagements cumulés au cours de l'année civile 20__⁹ que l'association ou la fondation a accueilli dont le nombre d'engagements cumulés susceptibles de bénéficier du financement de l'ANCSEC au titre du service civil volontaire

Année 20__			
Nombre volontaires engagés		Nombre d'engagements cumulés	
Nb total	Ancsec	Nb total	Ancsec

➤ Volontariat exercé hors de France (Union européenne et/ou Espace économique européen)

Année 20__
Nb total

➤ Profil des contrats de volontariat associatif

	0-3 mois	4-6 mois	7-9 mois	10-12 mois	13-18 mois	19-24 mois
Nombre						

⁸ L'association ou la fondation doit disposer d'un numéro SIRET et du code NAF qui constituera un identifiant dans ses relations avec les services administratifs. Si vous ne disposez pas de ces numéros, il vous faut, dès maintenant, demander ce numéro à la direction régionale de l'Insee. La démarche est gratuite.

⁹ exemple : le nombre d'engagements se calcule ainsi : lorsque, au cours de la même année civile, l'association engage 3 volontaires dont l'un exerce son activité 2 mois, le second 4 mois, le troisième 6 mois, le nombre d'engagements cumulés est 1.

➤ Profil des volontaires

L'âge et le sexe

	16 à 17 ans		18 à 25 ans		25 à 59 ans		60 ans et plus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre								

Niveau de qualification

	Pas ou peu de formation	CAP, BEP	Bac/Brevet professionnel	BTS/DEUG/DUT	Licence/Maîtrise	Ingénieur/bac+5
Nombre						

Situation professionnelle

	Elève, étudiant	Emploi	Chômage	Stagiaire de la formation professionnelle	Inactif
Nombre					

Catégorie socioprofessionnelle

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions Intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités	Autres personnes sans activité professionnelle
Nombre								

Niveau d'indemnité mensuelle

	- de 100 €	100 à 199 €	200 à 299	300 à 399	400 à 499	500 au max
Nombre						

Nationalité

	Français ¹⁰	Frontaliers UE ¹¹	Autres UE	EEE non UE ¹²	Non européens ¹³
Nombre					

➤ Les missions

Secteur(s) d'activité¹⁴

	Sport	Culture	Loisirs	Action sociale Humanitaire	Santé
Nombre de Volontaires					

	Environnement Naturel	Technique recherche	Défense de droits	Syndicats et groupements	Autres
Nombre de volontaires					

¹⁰ Sont compris les ressortissants de Monaco et d'Andorre

¹¹ Belgique, Luxembourg, Allemagne, Italie et Espagne

¹² Islande, Norvège, et Liechtenstein

¹³ Résident en France régulièrement depuis plus d'un an. Toutefois, la condition de durée de résidence « ne s'applique pas lorsque la personne volontaire est bénéficiaire d'un contrat d'accueil et d'intégration tel que défini à l'article L. 117-1 du code de l'action sociale et des familles

¹⁴ Secteur d'activité considéré comme principal par volontaire associatif

Date(s) et lieu(x) de réalisation des missions

	Alsace	Aquitaine	Auvergne	Basse Normandie	Bourgogne	Bretagne	Centre
Nombre de volontaires							
Dates							

	Champagne-Ardenne	Corse	Franche-Comté	Haute Normandie	Ile De France	Languedoc Roussillon	Limousin
Nombre de volontaires							
Dates							

	Lorraine	Midi Pyrénées	Nord Pas De Calais	Pays De La Loire	Picardie	Poitou-Charentes	Provence-Alpes-Côte d'Azur
Nombre de volontaires							
Dates							

	Rhône-Alpes	DOM	TOM et COM	Pays frontaliers de l'UE/	Autres pays de l'UE	Pays de l'EEE autres qu'UE
Nombre de volontaires						
Dates						

Détails :

➤ Atteinte des objectifs de l'action :

➤ Autres informations pertinentes que vous souhaitez indiquer :

